

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

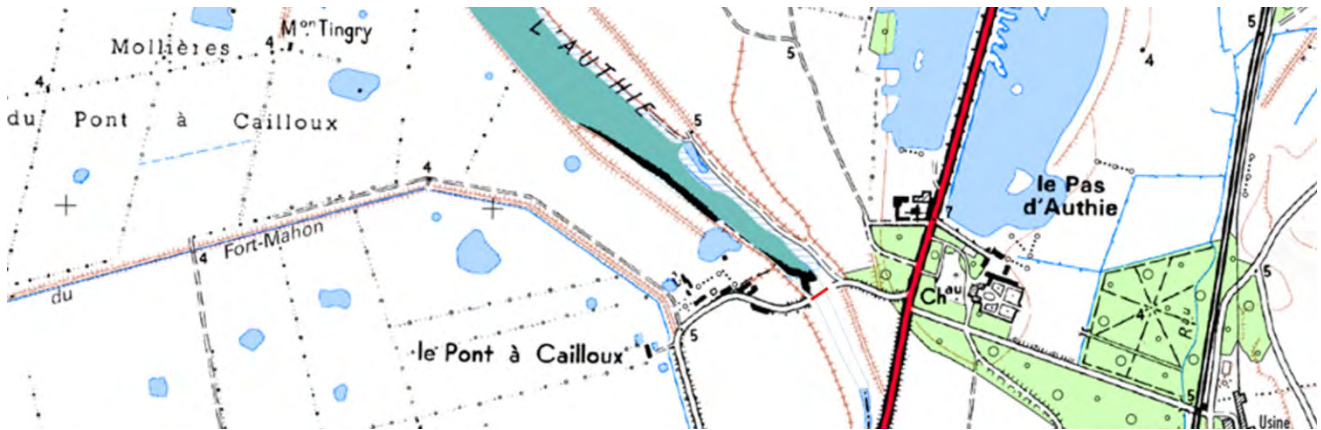
L'AUTHIE

Département de la SOMME / Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE (62180)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont-à-Caillox	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Lieu-dit « le Pont à Cailloux » repérable sur le Scan Littoral. Absence de pont visible sur l'Ortho Littorale car ouvrage détruit durant la seconde guerre mondiale (Voir source). Limite tracée sur la base des voiries, toujours existantes, qui menaient précédemment au pont. Délimitation confirmée par carte scannée transmise par un service compétent (cf. pages 2 et 3). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



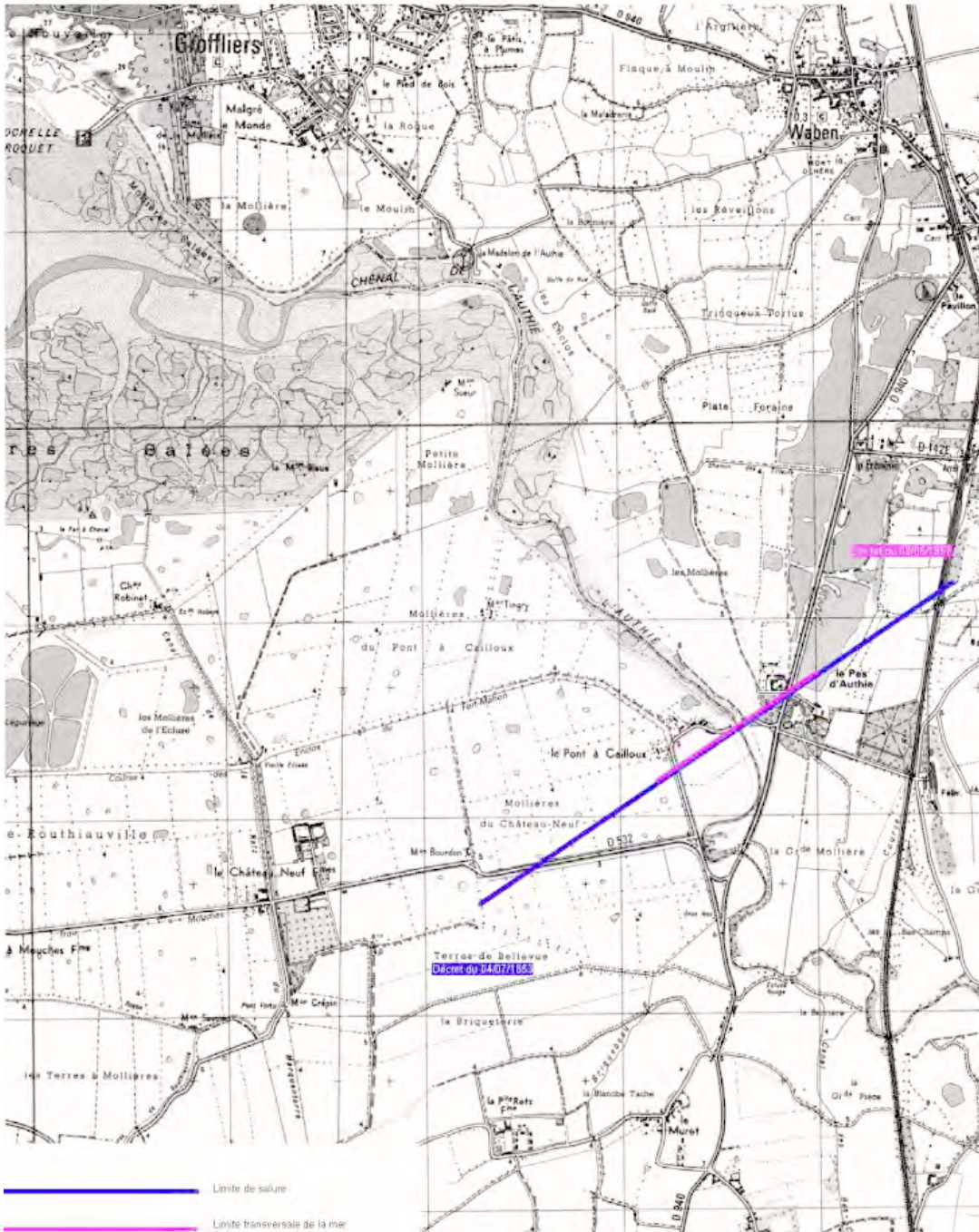
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DIREN Nord-Pas-de-Calais



© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
 © IGN BD CARTO n°5571 5807 7069
 © IGN Scan25 & Scan100 n°7730
 Ech : 1/25000

Commune de CONCHIL LE TEMPLE Rivière l'Authie



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.

